

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 septembre 2022

CAPITALE EUROPÉENNE DE L'INNOVATION

Prix iCapital : Aix-Marseille-Provence en demi-finale !

Terre d'innovation plébiscitée par les entreprises, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de candidater au prestigieux titre de capitale européenne de l'innovation. Après plusieurs mois d'études des candidatures, la liste des territoires sélectionnés a été dévoilée : Aix-Marseille est qualifiée pour la demi-finale aux côtés de Başakşehir (Turquie), Espoo (Finlande), Madrid et Valence (Espagne) ainsi que Varsovie (Pologne).

Depuis 2015, la Commission Européenne décerne le titre de capitale européenne de l'innovation à une métropole ou une ville d'au moins 250 000 habitants, pour co-construire et expérimenter les services de demain. Afin de mettre en valeur ses initiatives et son écosystème, le conseil de la Métropole a adopté, en octobre dernier et à l'unanimité, le principe d'une candidature d'Aix-Marseille-Provence en 2022. Cinq critères principaux ont structuré la candidature de la Métropole, qui a pour baseline "Innovating diversity" :

- Expérimentation : servir de banc d'essai pour des pratiques innovantes;
- Accélération : favoriser la croissance des start-up et PME hautement innovantes;
- Construction d'écosystème d'innovation : favoriser les synergies entre les acteurs;
- Expansion : agir comme un modèle pour d'autres villes en essayant les solutions initiées par la Métropole;
- Vision de la ville innovante : créer un modèle de ville méditerranéenne durable qui s'inscrit dans une vision stratégique de long terme.

Depuis sa création, en 2016, la Métropole a placé l'innovation au cœur de sa stratégie de développement territorial. L'Agenda du développement économique de la Métropole, actualisé en 2022, donne une place accrue à l'innovation, qui est à la fois un moteur de croissance et de compétitivité pour l'économie, mais aussi un accélérateur de transition écologique pour le territoire et un facteur d'inclusion pour ses populations.

À l'occasion de ce résultat, **Didier Parakian, vice-président de la Métropole délégué aux Fonds européens, aux Relations internationales**, a déclaré : « *Ce résultat préliminaire est un très bon signal, qui nous permet de rappeler l'engagement fort de la Métropole en matière d'innovation. Notre ambition est en effet de devenir le territoire innovant de référence du bassin méditerranéen !* »

Les prochaines étapes du concours

En octobre prochain, chaque territoire sélectionné sera invité à une audition privée afin de présenter le dossier de candidature. Les membres du jury sélectionneront ensuite trois villes finalistes. Enfin, un gagnant et deux finalistes seront annoncés lors du sommet de l'EIC (Conseil européen de l'innovation) en décembre prochain. En plus du prix, le lauréat de la catégorie "Capitale européenne de l'innovation" recevra un prix d'un million d'euros, tandis que les deux finalistes de cette catégorie recevront 100 000 euros chacun.

CONTACT PRESSE

Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT ATTACHEE DE PRESSE

Julia Nonis
T : 04 91 99 77 74
julia.nonis@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr

